

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 01/2024

Le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Vice-Présidente.

Présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, Sandrine RUCHE (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE (arrivée en retard à 20h40), Catherine PERRET, Martine TURPIN (nommés)

Excusés : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente), Frédéric RIMET (élu), Micheline TOURNIER (nommée)

Secrétaire de séance : Martine TURPIN (nommée)

Date de convocation : 10 janvier 20204

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAJETS DES JEUNES DU SERVICE CIVIQUE SENIOR

Madame Mélanie AYISSI-DUBOULOZ rappelle que le CCAS a embauché deux jeunes au service civique sénior pour une durée de huit mois.

La Vice-Présidente indique que l'un des jeunes parcourt 80 kilomètres par jour pour se rendre à Anthy-sur-Léman. Le second, quant à lui, parcourt une vingtaine de kilomètres.

Elle propose au Conseil de soutenir ces jeunes et suggère une participation financière annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

DECIDE de verser une participation mensuelle, à compter du mois de janvier 2024, d'un montant de 80 euros au 1^{er} jeune et de 20 euros au second.

AUTORISE la Présidente à signer tout document en référence et à mandater les sommes calculées sur le compte bancaire personnel des jeunes du service civique.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,
Martine TURPIN

La Présidente,
Isabelle ASNI-DUCHÊNE

